



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Sixième Réunion du Comité consultatif

Guayaquil, Équateur, 29 août – 2 septembre 2011

Rapport du Dépositaire

Australie

« Le présent document est présenté pour examen par l'ACAP et il est possible qu'il contienne des données, des analyses et/ou des conclusions non publiées et susceptibles d'être modifiées. Les données contenues dans le présent document ne doivent pas être citées ou utilisées à des fins autres que les travaux du Secrétariat de l'ACAP, du Comité consultatif de l'ACAP ou de leurs groupes de travail auxiliaires, sans l'autorisation des propriétaires des données originales. »

RAPPORT DU GOUVERNEMENT DÉPOSITAIRE SUR L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS

(Canberra, 19 juin 2001)

[2004] ATS 5

Dépositaire : Australie

Entrée en vigueur pour la plupart des pays : 1^{er} février 2004

Dernière mise à jour : 1^{er} juillet 2011

1. En tant que gouvernement dépositaire de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (« l'Accord »), l'Australie a l'honneur de présenter son rapport sur l'état de l'Accord.
2. Australie informe les Parties à l'Accord que, depuis la Cinquième Réunion du Comité consultatif de l'ACAP (à Mar del Plata, en Argentine, du 13 au 17 avril 2010), il n'y a pas eu d'activités de dépositaire.
3. Une copie de la liste d'état de l'Accord est donnée ci-dessous :

Parties à l'Accord	Date de signature (sous réserve de ratification)	Ratification Accession - (a) Acceptation/Approbaton - (A) Signature définitive – (sd)	Entrée en vigueur pour les Parties
Argentine	19 janv. 2004	29 août 2006 (voir note 3)	01 nov. 2006
Australie	19 juin 2001	04 oct. 2001 (voir notes 4 et 5)	01 févr. 2004
Brésil	19 juin 2001	03 sept. 2008	01 déc. 2008
Chili	19 juin 2001	13 sept. 2005	01 déc. 2005
Équateur	18 févr. 2003	18 févr. 2003	01 févr. 2004
France	19 juin 2001	28 juin 2005 (A)	01 sept. 2005
Nouvelle-Zélande	19 juin 2001	01 nov. 2001	01 févr. 2004
Norvège	s/o	05 mars 2007 (a)	01 juin 2007
Pérou	19 juin 2001	17 mai 2005	01 août 2005
Afrique du Sud	06 nov. 2003	06 nov. 2003	01 févr. 2004
Espagne	30 avril 2002	12 août 2003	01 févr. 2004
Royaume-Uni	19 juin 2001	02 oct. 2004 (voir notes 1 et 2)	01 juil. 2004
Uruguay	s/o	09 oct. 2008 (a)	01 janv. 2009

Notes

1. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont ratifié l'Accord en leur nom propre et au nom du Territoire antarctique britannique, des Îles Malouines (Falkland Islands / Islas Malvinas), des îles de Géorgie du Sud et des Sandwich du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands / Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur).ⁱ
2. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a étendu sa ratification pour y inclure le Territoire de Tristan da Cunha. L'action ci-dessus est entrée en vigueur à Canberra le 13 avril 2006 lorsque la notification par la note diplomatique n° 17/06 du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a été reçue par le Dépositaire. Conformément à la pratique britannique, l'extension de l'Accord à Tristan da Cunha est entrée en vigueur à partir de la date de réception de la notification.
3. La République argentine a déposé son instrument de ratification accompagnée d'une déclaration connexe le 29 août 2006.
4. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce de l'Australie a déposé une réserve par note diplomatique concernant l'entrée en vigueur de la modification à l'Annexe 1 de l'Accord le 14 février 2007.
5. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce de l'Australie a signalé le retrait de sa réserve concernant l'entrée en vigueur de la modification à l'Annexe 1 de l'Accord le 23 novembre 2007.

i Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des Îles Malouines (Falkland Islands / Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud et des Sandwich du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands / Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) et des zones marines environnantes.